

Le 7 octobre 2019

Province de Québec
Municipalité de St-Côme-Linière
Comté de Beauce-Sud

Procès-verbal d'une assemblée régulière du Conseil de la Municipalité de St-Côme-Linière, tenue au lieu ordinaire des sessions, lundi, le 7 octobre 2019, à 19 h.

Sont présents :

Le maire, M. Yvon Paquet, les conseillers et conseillères suivants :
Mme Sylvie Bruneau, M. Robby Poulin, M. Gilles Pedneault, M. Gaétan Tremblay, Mme Louise Paquet et M. Alain Dumas ;

Mme Maryane Bélanger, secrétaire-trésorière, est présente.

Après la vérification du quorum, la séance est officiellement ouverte sous la présidence du maire, M. Yvon Paquet.

Consultation publique règlement 331-2019 changement au plan d'urbanisme

ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

19-10-01 Il est proposé par Mme Sylvie Bruneau, secondé par M. Alain Dumas et résolu unanimement que l'on adopte l'ordre du jour tel que présenté avec ses ajouts :

ORDRE DU JOUR

1. Ouverture de la réunion
2. Quorum
3. Adoption de l'ordre du jour
4. Adoption des procès-verbaux
– 9 septembre 2019
5. Comptes à accepter
– Septembre 2019
6. Avis de motion règlement 333-2019 modifiant le règlement 169-07
7. Entente conditions salariales M. Nicolas Veilleux
8. Englobe – Offre de service
9. WPS honoraires supplémentaires
10. Nomination M. René Larivière, poste permanent
11. Engagement M. Steeve Champagne, journalier polyvalent
12. Achat de clôtures – Terrain de soccer
13. Lumières – Terrain soccer
14. Travaux aréna ventilation
15. Offre de service – Panneau dosage de chlore
16. Performance diesel – Prolongation délai construction
17. Vente terrain Parc industriel
18. Signataires transaction vente terrain Parc industriel
19. Garderie chiens – 963, route Président-Kennedy
20. Demande CPTAQ M. Donald Paquet
21. Demande CPTAQ M. Roger Veilleux
22. Programme d'aide au soutien des actions de préparation aux sinistres -
Sécurité civile votel 3
23. Demande aide financière pour les programmes de Pompiers 1 et
Pompiers 2

- 24. Croix-Rouge renouvellement entente
- 25. Surplus affecté – Développement économique
- 26. Municipalité contre la violence conjugale – Appui
- 27. Offre de service rapport caractérisation – Garage 1491, 8^e Rue
- 28. Rapports des comités
- 29. Période de questions
- 30. Levée de l'assemblée

ADOPTION DES PROCÈS-VERBAUX

- 19-10-02 Il est proposé par M. Alain Dumas, secondé par Mme Sylvie Bruneau et résolu unanimement que l'on adopte le procès-verbal de l'assemblée régulière du 9 septembre 2019 tel que présenté.

COMPTES À ACCEPTER

- 19-10-03 Il est proposé par M. Gilles Pedneault, secondé par M. Robby Poulin et résolu unanimement que les déboursés présentés pour le mois de septembre 2019 soient acceptés selon les chèques M1900050, C1900625 à C1900684 et L1900272 à L1900309 pour un déboursé total de 500 772,54 \$ incluant les salaires.

Je soussignée, Maryane Bélanger, directrice générale et secrétaire-trésorière, confirme par la présente, que des crédits budgétaires sont disponibles pour les dépenses ci-après projetées par le conseil de la susdite Municipalité de St-Côme-Linière.

Maryane Bélanger, Directrice générale/Secrétaire-trésorière

AVIS DE MOTION ET PRÉSENTATION DU PROJET DE RÈGLEMENT 333-2019

Le conseiller, M. Gilles Pedneault, donne avis de motion et présente le projet de règlement 333-2019 modifiant le règlement 169-07 décrétant des règles de contrôle des dépenses.

Il est proposé par M. Gilles Pedneault, secondé par M. Gaétan Tremblay et résolu unanimement que l'on ajoute les articles suivants au règlement 169-07 :

SECTION 10 – L'AUTORITÉ DES MARCHÉS PUBLICS

Article 10.1

« Conformément à l'article 33 de la Loi sur l'Autorité des marchés publics (RLRQ, c. A-33.2.1), le conseil délègue au directeur général les fonctions, responsabilités et devoirs attribués par ladite loi au dirigeant d'un organisme municipal. Cependant, le directeur général doit faire rapport au conseil, dès que possible, de toute recommandation ou demande reçue de l'Autorité des marchés publics. »

SECTION 11 – AUTRES POUVOIRS

Article 11.1

« Le conseil délègue au directeur général et secrétaire-trésorier et, en son absence, à son adjoint, la fixation de la date, de l'heure et du lieu de toute assemblée publique de consultation qui doit être tenue à l'égard d'un projet de règlement adopté en vertu de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme dont, sans s'y limiter, à l'égard d'une modification au plan d'urbanisme ou à l'un ou l'autre des règlements prévus à cette loi et assujettis à une telle consultation (dont notamment ceux auxquels réfère le premier alinéa de l'article 123 LAU), ou d'une consultation devant être tenue à l'égard d'un établissement porcin et qui doit être fixée conformément à l'article 165.4.6 LAU. »

M. NICOLAS VEILLEUX, DIRECTEUR DES TRAVAUX PUBLICS ET INSPECTEUR MUNICIPAL – ENTENTE CONDITIONS DE TRAVAIL

19-10-04

Il est proposé par M. Gaétan Tremblay, secondé par Mme Louise Paquet et résolu unanimement que l'on accepte la nouvelle entente sur les conditions de travail de M. Nicolas Veilleux, en tant que directeur des travaux publics et inspecteur municipal, et que le maire, M. Yvon Paquet, et la directrice générale, Mme Maryane Bélanger, soient autorisés à signer tout document à cet effet.

ENGLOBE OFFRE DE SERVICE

19-10-05

Il est proposé par M. Gilles Pedneault, secondé par M. Gaétan Tremblay et résolu unanimement que l'on accepte l'offre de service d'Englobe, 2019-P153-0390, au coût de 39 750 \$ plus taxes, pour la construction de puits d'observation et évaluation des aires d'alimentation et de protection des puits d'eau potable tels que l'exige la loi.

WSP HONORAIRES SUPPLÉMENTAIRES

19-10-06

Il est proposé par M. Alain Dumas, secondé par M. Gilles Pedneault et résolu unanimement que l'on accepte les honoraires supplémentaires de la firme WSP CANADA, pour la surveillance de bureau, au coût de 8 000,00 \$. Les coûts supplémentaires sont en partie causés par le grand volume de dessins d'atelier à vérifier.

NOMINATION D'UN JOURNALIER / OPÉRATEUR PERMANENT M. RENÉ LARIVIÈRE

19-10-07

Il est proposé par Mme Sylvie Bruneau, secondé par M. Gilles Pedneault et résolu unanimement que l'on engage M. René Larivière, à titre de journalier / opérateur permanent, selon les conditions de la convention collective.

ENGAGEMENT M. STEEVE CHAMPAGNE

- 19-10-08 Il est proposé par M. Robby Poulin, secondé par Mme Louise Paquet et résolu unanimement que l'on engage M. Steeve Champagne, à titre de journalier polyvalent, en remplacement temporaire d'un congé maladie, selon les conditions de la convention collective. Une période de probation est effective à compter du 30 septembre 2019 comme convenu dans la convention.

ACHAT CLÔTURES TERRAIN DE SOCCER

- 19-10-09 Il est proposé par M. Alain Dumas, secondé par M. Gilles Pedneault et résolu unanimement que l'on accepte la soumission 2019-23, des Clôtures JNP Inc., au coût de 17 055,00 \$ plus taxes, pour l'achat de clôtures pour le nouveau terrain de soccer.

ACHAT DE LUMIÈRES TERRAIN SOCCER

- 19-10-10 Il est proposé par M. Gilles Pedneault, secondé par Mme Louise Paquet et résolu unanimement que l'on accepte la soumission de 9347-3544 Québec Inc., au coût de 15 412,40 \$ plus taxes, pour l'achat de lumières DEL pour le nouveau terrain de soccer.

TRAVAUX VENTILATION ARÉNA

- 19-10-11 Il est proposé par M. Gilles Pedneault, secondé par Mme Sylvie Bruneau et résolu unanimement que l'on accepte les travaux supplémentaires recommandés par la firme d'ingénieurs TST, au coût de 8 975,23 \$ plus taxes, pour la fourniture et le raccordement des contrôles pour la ventilation de l'enceinte de l'aréna.

OFFRE DE SERVICE – PANNEAU DOSAGE DE CHLORE

- 19-10-12 Il est proposé par M. Gaétan Tremblay, secondé par Mme Sylvie Bruneau et résolu unanimement que l'on accepte la soumission, en date du 30 septembre, au coût de 7 305,00 \$ plus taxes, pour la fourniture de deux panneaux de dosage de chlore pour l'usine d'eau potable.

PERFORMANCE DIESEL – PROLONGATION DÉLAI CONSTRUCTION

- 19-10-13 Il est proposé par M. Gilles Pedneault, secondé par M. Gaétan Tremblay et résolu unanimement que l'on accepte de prolonger, jusqu'au 31 décembre 2020, le délai de construction de Performance Diesel pour le lot 5 946 736 dans le Parc industriel.

VENTE DE TERRAIN – PARC INDUSTRIEL

- 19-10-14 Il est proposé par M. Gilles Pedneault, secondé par Mme Sylvie Bruneau et résolu unanimement que l'on vende un terrain, dans le Parc industriel, de 30,48 mètres de façade par 92,28 mètres de profondeur, à M. Luc Poulin, pour son entreprise Solution LP Inc., au coût 10 593,84 \$.

SIGNATAIRES – VENTE TERRAIN PARC INDUSTRIEL

- 19-10-15 Il est proposé par M. Alain Dumas, secondé par M. Gilles Pedneault et résolu unanimement que M. Yvon Paquet, maire, et Mme Maryane Bélanger, directrice générale, soient les personnes autorisées à agir au nom de la municipalité de St-Côme-Linière et à signer tous les documents relatifs ou accessoires à la vente du terrain au Parc industriel à M. Luc Poulin.

GARDERIE CHIENS – 963, ROUTE PRÉSIDENT-KENNEDY

- 19-10-16 Il est proposé par M. Gaétan Tremblay, secondé par Mme Louise Paquet et résolu unanimement que l'on accepte le projet de pension ou garderie pour chiens au 963, route du Président-Kennedy. Le comité d'urbanisme recommande l'acceptation au conseil.

DEMANDE D'AUTORISATION AUPRÈS DE LA CPTAQ – M. DONALD PAQUET

- 19-10-17 Attendu qu'une demande d'autorisation auprès de la CPTAQ est faite afin de demander d'aliéner une partie de son immeuble (9,90 ha) en faveur du propriétaire du lot contigu (lot 4 891 012 appartenant à M. Stéphane Paquet) qui lui, souhaite agrandir sa propriété en zone agricole;

Considérant que la demande à la CPTAQ est conforme à la réglementation d'urbanisme applicable ;

Considérant qu'un appui à la demande n'aurait aucun impact pour le milieu agricole ;

Proposé par : M. Gaétan Tremblay

Appuyé par : M. Alain Dumas

IL EST RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

Que le conseil appuie la demande d'autorisation à la CPTAQ de M. Donald Paquet afin d'aliéner une partie de son immeuble (9,90 ha) en faveur du propriétaire du lot contigu (lot 4 891 012 appartenant à M. Stéphane Paquet) qui lui, souhaite agrandir sa propriété en zone agricole.

DEMANDE D'AUTORISATION AUPRÈS DE LA CPTAQ – M. ROGER VEILLEUX

- 19-10-18 Attendu qu'une demande d'autorisation auprès de la CPTAQ est faite afin que le propriétaire M. Roger Veilleux puisse vendre ses terres (lot 4 890 291, 5 174 108, 5 174 109) tout en conservant sa résidence d'une superficie de 3 000 m² ;

Considérant que la demande à la CPTAQ est conforme à la réglementation d'urbanisme applicable ;

Considérant qu'un appui à la demande n'aurait aucun impact pour le milieu agricole ;

Proposé par : M. Gilles Pedneault

Appuyé par : M. Robby Poulin

IL EST RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

Que le conseil appuie la demande d'autorisation à la CPTAQ de M. Roger Veilleux afin que le propriétaire, M. Roger Veilleux, puisse vendre ses terres (lot 4 890 291, 5 174 108, 5 174 109) tout en conservant sa résidence d'une superficie de 3 000 m²;

SÉCURITÉ CIVILE – DEMANDE D'AIDE FINANCIÈRE – VOLET 3

19-10-19 Il est proposé par M. Gaétan Tremblay, secondé par M. Alain Dumas et résolu unanimement

QUE la municipalité de Saint-Côme-Linière présente une demande d'aide financière à l'Agence municipale 9-1-1 du Québec au montant de 100 000 \$, dans le cadre du **Volet 3** du programme *Soutien des actions de préparation aux sinistres* et s'engage à en respecter toutes les conditions sans exception, afin de réaliser les actions décrites au formulaire joint à la présente pour en faire partie intégrante ;

CONFIRME que la **contribution** municipale sera d'une valeur **d'au moins** 100 000 \$; pour un projet qui **totalise** un **investissement global** de 200 000 \$ en sécurité civile ;

AUTORISE Mme Maryane Bélanger à signer pour et en son nom le formulaire de demande d'aide financière, et atteste que les tous les renseignements en annexes et engagements qu'il contient sont exacts et,

ATTESTE avoir déjà complété et transmis l'outil d'autodiagnostic municipal fourni par le ministère de la Sécurité publique en mai 2018,

S'ENGAGE à ce que les actions décrites au formulaire et à ses annexes soient réalisées, au plus tard, le 1^{er} octobre 2020, ainsi qu'à conserver, pour une période d'au moins trois ans, tous les documents requis pour une reddition de compte à l'Agence sur demande.

PROGRAMME D'AIDE FINANCIÈRE POUR LA FORMATION DES POMPIERS POUR L'EXERCICE FINANCIER 2020-2021

19-10-20 **Attendu que** le *Règlement sur les conditions pour exercer au sein d'un service de sécurité incendie municipal* prévoit les exigences de formation pour les pompiers des services de sécurité incendie afin d'assurer une qualification professionnelle minimale ;

Attendu que ce règlement s'inscrit dans une volonté de garantir aux municipalités la formation d'équipes de pompiers possédant les compétences et les habiletés nécessaires pour intervenir efficacement en situation d'urgence ;

Attendu qu'en décembre 2014, le gouvernement du Québec a établi le Programme d'aide financière pour la formation des pompiers volontaires ou à temps partiel ;

Attendu que ce programme a pour objectif principal d'apporter aux organisations municipales une aide financière leur permettant de disposer d'un nombre suffisant de pompiers qualifiés pour agir efficacement et de manière sécuritaire en situation d'urgence ;

Attendu que ce programme vise également à favoriser l'acquisition des compétences et des habiletés de base requises par les pompiers volontaires ou à temps partiel qui exercent au sein des services de sécurité incendie municipaux ;

Attendu que la municipalité de St-Côme-Linière désire bénéficier de l'aide financière offerte par ce programme ;

Attendu que la municipalité de St-Côme-Linière prévoit la formation de 5 pompiers pour le programme Pompier I au cours de la prochaine année pour répondre efficacement et de manière sécuritaire à des situations d'urgence sur son territoire ;

Attendu que la municipalité doit transmettre sa demande au ministère de la Sécurité publique par l'intermédiaire de la MRC BEAUCE-SARTIGAN en conformité avec l'article 6 du Programme.

Il est proposé par Mme Louise Paquet, appuyé par M. Alain Dumas et résolu de présenter une demande d'aide financière pour la formation de ces pompiers dans le cadre du Programme d'aide financière pour la formation des pompiers volontaires ou à temps partiel au ministère de la Sécurité publique et de transmettre cette demande à la MRC BEAUCE-SARTIGAN.

RENOUVELLEMENT ENTENTE CROIX-ROUGE

- 19-10-21 Il est proposé par M. Gilles Pedneault, secondé par Mme Sylvie Bruneau et résolu unanimement que l'on accepte de renouveler l'entente de services aux sinistrés entre la société canadienne de la Croix-Rouge et la municipalité de St-Côme-Linière et désigne comme signataires de l'entente M. Yvon Paquet, maire, et Mme Maryane Bélanger, directrice générale.

SURPLUS AFFECTÉ – DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE

- 19-10-22 Il est proposé par M. Gilles Pedneault, secondé par M. Robby Poulin et résolu unanimement que l'on prenne 39 826,05 \$ du compte 59-110-24 surplus affecté – Développement économique pour l'équilibre budgétaire 2019.

MUNICIPALITÉ ALLIÉE CONTRE LA VIOLENCE CONJUGALE

- 19-10-23 Proclamation de la municipalité de St-Côme-Linière à titre de municipalité alliée contre la violence conjugale.

Déclaration présentée au conseil municipal de la municipalité de St-Côme-Linière le 7 octobre 2019.

ATTENDU que la *Charte des droits et libertés de la personne* reconnaît que tout être humain a droit à la vie ainsi qu'à la sûreté, à l'intégrité et à la liberté de sa personne (article 1) ;

ATTENDU que c'est dans la sphère privée que ce droit est le plus menacé pour les femmes et, qu'en 2014, les services de police du Québec ont enregistré 18 746 cas d'infractions contre la personne en contexte conjugal ;

ATTENDU que le Québec s'est doté depuis 1995 d'une politique d'intervention en matière de violence conjugale ;

ATTENDU qu'il existe un large consensus en faveur de l'égalité entre les hommes et les femmes ;

ATTENDU que malgré les efforts faits, la violence conjugale existe toujours et constitue un frein à l'atteinte de cette égalité ;

ATTENDU que lors des 12 jours d'action pour l'élimination de la violence envers les femmes, du 25 novembre au 6 décembre, des actions ont lieu à travers le Québec ;

ATTENDU que comme gouvernement de proximité, il y a lieu d'appuyer les efforts du Regroupement des maisons pour femmes victimes de violence conjugale et de ses maisons membres pour sensibiliser les citoyennes et les citoyens contre la violence conjugale ;

OFFRE DE SERVICE CARACTÉRISATION DES SOLS – MISE À JOUR

19-10-24 Il est proposé par M. Robby Poulin, secondé par M. Gaétan Tremblay et résolu unanimement que l'on accepte l'offre de service d'Englobe, au coût de 2 000 \$, pour l'évaluation environnementale du site au 1491 8^e Rue.

RAPPORTS DES COMITÉS

PÉRIODE DE QUESTIONS

Dépôt pétition

LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE

19-10-25 La période de questions étant terminée, il est proposé par M. Gaétan Tremblay, secondé par Mme Sylvie Bruneau et résolu unanimement de lever l'assemblée à 20 h 48.

La prochaine séance régulière sera à 19 h, le lundi 4 novembre 2019, à la salle Optimiste de l'aréna.

RÉSOLUTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 7 OCTOBRE 2019

Je, Yvon Paquet, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal et je renonce à mon droit de veto.

Yvon Paquet
Maire

Maryane Bélanger
Secrétaire-trésorière/Directrice générale